

Déclaration Liminaire

CAP-C JUILLET 2026



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette 6ème CAPC de l'année, se clôture sur un premier semestre globalement chargé pour l'ensemble des membres composant cette instance, tant du côté des représentants du personnel que de l'administration.

La CGT voulait tout d'abord souhaiter une bonne continuation au Chef du bureau de la gestion Ministérielle des RH Civiles qui a souvent présidé cette CAP-C. À partir du 1er septembre prochain il occupera d'autres fonctions comme conseiller personnel civil et dialogue social au sein du SSA, nous aurons sans doute l'occasion de nous revoir.

Rappelons qu'à partir d'hier 1er juillet 2026, nous sommes rentrés dans le nouveau format ADP-PC avec des risques de perturbations sur la RH civile possible. À suivre avec attention.

Comme convenu lors de la CAP-C de mai, serait-il possible d'avoir le RETEX 2025 des CAP une fois que le PPT aura été présenté à l'ensemble des destinataires ?

Des marges de progressions substantielles sont identifiées pour améliorer le fonctionnement actuel des CAP sans entamer leurs prérogatives, mais aussi reconnaître le travail qui est réalisé en son sein, comme rendre décisionnel ce qui en ressort.

Lors de la CAP C de juin le suppléant **CGT** qui devait remplacer le titulaire a eu ses billets de transports délivrés au dernier moment par son établissement. Cette attitude est déplorable, non seulement elle complique la vie des élus inutilement et ce n'est pas bien, mais aussi cela représente un coût substantiel non négligeable aux finances publiques en achetant des billets de dernière minute, beaucoup, beaucoup plus chers, c'est un mauvais calcul. L'exclusion des suppléants a d'autres effets pervers que nous découvrons au fil de l'eau et au fur et à mesure de la vie des CAP. Par exemple l'impossibilité à l'élu titulaire de participer à une partie de la CAP-C faute de pouvoir modifier son transport SNCF sous tension. La conséquence est immédiate, le suppléant étant absent, la continuité n'est pas possible.

Tout le monde comprendra que cette situation est intenable surtout quand on sait que les billets de transport pris suffisamment en avance coute jusqu'à 3 fois moins chers que ceux pris au dernier moment.

Dans le même registre pourquoi donne-t-on le droit à certain élu Outre-Mer d'avoir une seule valise pour leur déplacement, qu'en en même temps on autorise à l'autre 2 valises ? Mais on va s'arrêter là...

Une fois n'est pas coutume, cette DL, sera allégée en cette période qui se veut à la fois estivale et en surchauffe climatique historique. Au moins nos élus Outre-Mer participent activement, par leur brillante absence, à réduire modestement les rejets de gaz à effet de serre, car il leur a été signifié, que leurs déplacements étaient néfastes pour la planète. Mais bien sûr... Si on devait faire le bilan carbone du MINARM on aurait quelques surprises.

Sans transition, des congés d'été oui, pour répondre naturellement au besoin essentiel de se ressourcer individuellement et collectivement. Mais surtout des congés d'été payés, ce qui n'ai pas venu tout seul.

Rappelons que c'est en 1936, après des mouvements de grève massifs, que le monde du travail accompagné par **la CGT** a obtenu les deux premières semaines de congés payés en France.

Les congés payés sont des conquies, et les conquies ne sont jamais totalement acquis car souvent convoités et grignotés et ce ne sont pas les projets d'une « RH de GUERRE » qui va si on n'y prend garde, améliorer des conditions déjà bien dégradées.

Défendre ses conquies et en conquérir des nouveaux c'est possible et n'est pas utopique. Cela commence par un vote différent aux différentes élections. En décembre 2026 de nouvelles élections professionnelles auront lieu au MINARM. **La CGT** rappelle l'importance de ce rendez-vous qui déterminera notre environnement professionnel durant les 4 prochaines années.

Autre sujet plus que jamais d'actualité pour les agents de catégorie C, la rémunération, au moment où plus de 27% des Français vont renoncer à des vacances cet été.

En effet depuis l'an 2000 c'est près de 29 % de revenus en moins pour les agents publics. Conséquences directement d'une inflation galopante non compensée par une revalorisation du point d'indice. Et ce n'est pas non plus sur les avancements exsangues sur lesquels il faudra compter pour changer cette donne.

La Smicardisation structurelle et choisie de la Fonction Publique est sans nul doute en marche et elle n'est pas due à une quelconque problématique liée au statut comme on peut l'entendre parfois.

Pour les Catégories C ce sont les 10 premiers échelons de C1 (soit l'équivalent de 14 ans de travail sans revalorisation salariale possible), les 7 premiers échelons de C2 et les 3 échelons de C3 qui sont passés en 2026 en dessous du SMIC soit 700 000 agents tout confondu, car la catégorie C n'est pas la seule touchée par cette paupérisation et ce n'est pas vraiment rassurant, c'est même catastrophique au rythme avec lequel le SMIC devient la norme. Pour faire simple le point d'indice ne devrait pas être à 4,92 euros comme aujourd'hui mais bien à 6,50 euros pour tenir compte de l'évolution globale du coût général des choses.

L'argument sans cesse mis en avant pour ne pas augmenter le point d'indice n'est qu'une augmentation de 1% de ce point qui coûterait 2 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires. Mais en même temps sur ces 2 milliards, 1,2 à 1,4 milliards reviendraient dans les caisses sous forme de cotisations ou d'impôt sur les revenus sans compter des retours financiers liés à la consommation qui génèrerait des rentrées de TVA. Finalement ce serait une vraie stratégie gagnante / gagnant.

Deux « pauvres » milliards contre les 211 milliards d'euros annuels d'aide publique au secteur privé depuis 20 ans qui ne font l'objet d'aucune évaluations d'efficacité ni de conditions, à tel point que même le sénat, après sa commission d'enquête, appelle à reprendre la main sur ce dispositif de distribution d'argent public coûteux et inefficace, du perdant / perdant en quelque sorte, mais pas pour tout le monde. La Fonction Publique ne doit pas servir de variable d'ajustement à une gabegie d'argent public qui continue !

Pour finir, l'individualisation des revenus par le CIA est aussi un leurre car le compte n'y est pas. **La CGT** était à l'origine opposée à ce dispositif qui n'est pas pérenne et les montants de ce dispositif ne sont toujours pas pris en compte pour le calcul de la retraite. Le CIA malgré un budget MINARM en forte croissance peut disparaître d'une année sur l'autre comme la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) fût supprimée, cela dépendra des arbitrages budgétaires futurs.

Pour **la CGT** la retraite c'est toujours bien sûr à 60 ans et non à 64, 67 ou 70 ans.

La CGT vous souhaite de bons congés payés et vous remercie de votre attention.

